



Retrouvez-nous sur  
**estrepublikain.fr**  
et sur notre appli mobile

Agricultrice du Haut-Doubs à la retraite, Dominique Henry comparaît jeudi à la barre du tribunal correctionnel de Montbéliard.

# La militante paysanne refuse de donner son ADN

**F**aut pas se fier à la candeur de ses yeux bleu vert. On y lit une belle humanité. Aussi une ténacité de pitbull chez cette fervente défenseuse de l'agriculture paysanne. Pour Dominique Henry, les « usines à vaches » comme elle les appelle, où les bêtes « amorphes » sont traitées à la chaîne par des hommes robotisés, « c'est juste insupportable ? ».

Institutrice pendant vingt ans d'abord, agricultrice avec son mari Jean-Paul à Grand'Combe-des-Bois près du Russey ensuite, Dominique Henry, 60 ans, est raccord avec ses convictions. Militante active à la Confédération paysanne, elle participe au printemps 2014 au démontage de la salle de traite de la ferme des 1.000 vaches dans la Somme. « Une action symbolique et pacifiste pour alerter l'opinion sur ces vaches élevées en batterie comme les poulets ». Quatre de la soixantaine de militants engagés sur cette opération sont interpellés. Dominique Henry est de ceux-là. Garde à vue. Procès en comparution immédiate. En appel, les quatre mois de prison avec sursis sont transformés en 3.000 € d'amende avec sursis. Mieux. Les quatre militants obtiennent le statut de lanceur d'alerte au motif, selon le juge, qu'ils ont agi « face

à une situation sociale, sociétale et environnementale préoccupante ». Demeure une infraction au sujet de laquelle, Dominique Henry ne désarme pas.

**« Je ne veux pas que mon empreinte génétique soit mélangée à celle des tueurs, des criminels sexuels »**

Au procès de 2015, elle est condamnée à 300 € d'amende pour avoir refusé de se soumettre au prélèvement d'ADN. Affaire close ? Pas vraiment. Courant 2016, elle est convoquée à la gendarmerie du Russey. Qui entend récupérer son empreinte génétique. C'est non. « Je suis une militante, pas une délinquante. Une femme profondément honnête qui a agi dans la Somme pour le bien commun. Cet ADN, il m'a été donné par mes parents, a été transmis à mes 4 enfants. C'est personnel, un ADN. Ça raconte intimement la vie d'une personne. Il m'est juste impossible d'imaginer que mon ADN soit mélangé à celui de tueurs, de délinquants sexuels ». Au-delà, Domini-

que Henry fait de son affaire personnelle, un combat collectif. La Franc-Comtoise se bat contre le fichage des militants « car nos gènes se retrouvent pour 40 ans dans des banques de données dont nous n'avons aucune certitude quant à leur utilisation future. Nous ne sommes pas des terroristes. Ce n'est pas neutre pareil fichier. Surtout en ces temps troubles et hypersécuritaires ». Ce fichage à une « triste » et « sombre » résonance pour Dominique Henry. Elle pense aux communistes, homosexuels, résistants, tziganes fichés par le gouvernement de Vichy... Et les suites que l'on sait. Instauré en 1998, le fichier automatisé des empreintes génétiques concernait exclusivement les délinquants sexuels avant d'être élargi en 2003, par le ministère de l'Intérieur à ceux et celles qui passent par la case garde à vue. Sauf, bizarrement, aux délinquants en col blanc et conjoints soupçonnés d'abus de biens sociaux, d'escroqueries, etc. Pour ce refus de prélèvement, Dominique Henry est poursuivie le 12 janvier à Montbéliard. La mobilisation s'organise pour soutenir la militante paysanne qui, à la barre, citera pour témoin, un généticien.

**Françoise JEANPARIS**



Enfant du pays de Montbéliard, fille d'ouvrier Peugeot, militante à la Confédération paysanne, Dominique Henry dénonce « le fichage des militants ». Photo Lionel VADAM